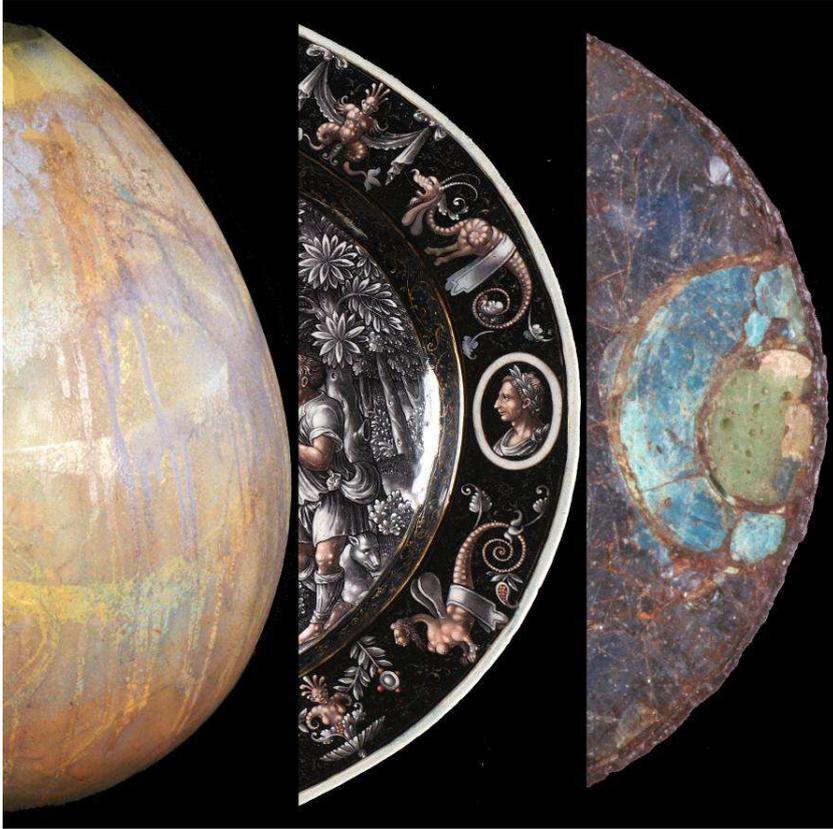


L'ÉMAIL DE LIMOGES...

HISTOIRE & TECHNIQUE



3. Dossier **documentaire** enseignant



3.1 UN ÉMAIL ...

...des émaux

► Un terme générique pour différentes techniques

L'émail est un terme générique définissant plusieurs techniques dont la particularité est de faire appel au feu pour fixer une matière vitreuse sur un support métallique.

► L'émail : des objets

Par extension, on désigne tout objet réalisé en utilisant l'une de ces techniques.

► L'émail : une matière première

L'émail est aussi la matière première.

Dans son état brut, l'émail est proche du cristal. C'est une matière à base de silice combinée dans des proportions variables à des composants alcalins (soude ou potasse) destinés à faire baisser le point de fusion, et dans une moindre mesure, plombifères pour la rendre plus ductile.

Par une fusion à haute température de ces composants, on obtient après broyage une poudre incolore appelée « fondant ». Le fondant est coloré par addition d'oxydes métalliques : de manganèse pour le jaune, de cuivre pour le bleu jusqu'au vert et même le rouge, de cobalt pour le bleu, le gris, le mauve et la couleur lavande.

► L'art de l'émailleur

L'art de l'émailleur consiste à fixer la poudre d'émail sur un support de métal (l'or, l'argent, le bronze, le cuivre ou l'acier) par de courtes cuissons successives, de l'ordre de 800 degrés. Ces cuissons successives sont imposées par le fait que toutes les couleurs ne cuisent pas aux mêmes températures. Il est donc impératif de commencer par les couleurs nécessitant les températures les plus élevées et de terminer par celles exigeant les plus basses.

Le travail de l'émail est connu depuis l'Antiquité mais selon les époques et les lieux, les artistes n'ont pas toujours utilisé la même technique d'émaillage.

► L'émail selon la loi

« Les dénominations « émail » et « émaux » sont réservées aux produits vitrifiables résultant de la fusion, vitrification ou frittage d'une substance constituée de matières minérales. Ces produits sont destinés à former, en une ou plusieurs couches, un revêtement vitrifié fondu à une température d'au moins 500°c. » (Extrait du décret n°82-233 du 25 février 1982 - Journal officiel de la République française)